



LE PFBC ET LE COLLÈGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MARCHÉ POUR LA TENUE D'UNE JOURNÉE SPÉCIALE LE 18 DÉCEMBRE 2019.

Thème

**Les forêts du Bassin du Congo à la croisée des chemins entre
Conservation – Gestion et Développement Durable – Changements
Climatiques et Investissements en milieu forestier : Rôle de la société
civile et attentes des communautés riveraines**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au sortir de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 1992, les trois grandes conventions issues de Rio adoptées ont fortement influencé la façon dont les Etats ont par la suite considéré leurs ressources forestières.

Le sommet de Johannesburg en 2002, qui s'est tenu dans les lendemains de l'adoption de la déclaration de Yaoundé 1999, a réitéré l'engagement de la Communauté Internationale envers le développement durable et permis la création entre autres, du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Ce partenariat avait été mis en place, pour soutenir les efforts de conservation et de gestion durable des forêts d'Afrique Centrale ainsi que d'augmenter l'efficacité de programmes et des initiatives de ses membres en favorisant le dialogue, la collaboration et la communication entre eux.

Sous La Facilitation du Royaume de Belgique qui redonne vie à ce mandat, les forêts et les populations qui dépendent de la forêt sont visées au premier chef.

Le contexte actuel d'exploitation forestière exige que les forêts soient gérés durablement comme levier de développement et lutte contre la pauvreté pour l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des forêts

étant appelée à moins laisser des territoires dévastés, des populations appauvries et la société civile est appelée à être plus présente pour lancer les alertes favorables à l'amélioration du cadre de gouvernance et des conditions de vie des populations riveraines des forêts.

La déclaration de Bruxelles de 2018 souligne que « la mise en œuvre de cadres de gouvernance efficaces, impliquant une participation active de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes, est nécessaire pour protéger le potentiel des forêts du Bassin du Congo et pour empêcher un appauvrissement irréversible de leur biodiversité abondante et exceptionnelle » ;

Collaborant avec la COMIFAC, le PFBC fait du Traité créant ladite institution son outil de travail. Ce Traité, adopté à Brazzaville en 2005, reconnaît l'existence de la CEFDHAC en tant qu'organisation regroupant les acteurs non étatiques y compris la société civile et les PACL, et la prise en charge des dialogues, des concertations, des discussions et des débats multi-acteurs dans la sous-région.

PROBLÉMATIQUE

Au bénéfice des ressources reçues au titre des composantes de certains projets de la COMIFAC, la CEFDHAC n'a cessé d'apporter sa contribution à la mise en œuvre du Plan de Convergence. Elle a entre autres fait de la gouvernance, de l'amélioration des conditions de vie, de la protection et de la prise en compte des droits des PACL, son cheval de bataille, étant entendu que, dans le domaine de la forêt, le laisser-faire se traduit par la détérioration inéluctable des fonctions écosystémiques à mesure que lesdits écosystèmes sont livrés à la pression démographique ou aux appétits des marchés. Cette préoccupation est largement partagée avec les organisations de la société civile regroupées au sein d'ACRN.

Sans verser dans la dynamique tant appelée à des paiements pour services environnementaux, à la valorisation des produits forestiers issus de pratiques durables, à la réforme du droit foncier et à la participation communautaire respectueuse des connaissances scientifiques autant que traditionnelles, des investissements sont habituellement effectués au bénéfice des populations vivant dans et autour des forêts.

Le défi de l'amélioration des conditions de vie de ces populations et de la traçabilité de ces investissements en terme de « given – driven », appelle à la responsabilisation à tous les niveaux et au partage du pouvoir entre les parties prenantes.

Ladite interpellation a pour support le corpus législatif et réglementaire en vigueur dans les pays du bassin du Congo, la participation communautaire

et la nécessité impérieuse de protéger les droits des communautés, ayant amené les acteurs de la société civile à lancer des alertes, tel que relayé par la CEFDHAC et ACRN le 13 juin 2019 à Malabo, lors des assises de la 6^{ème} réunion du Conseil du PFBC.

Leur déclaration circonstancielle appelle à voir intensifier la réflexion sur l'élaboration des standards sous régionaux de mesure d'impact des investissements réalisés en faveur des communautés riveraines des forêts.

Dans un contexte où la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale en général, et celles aires protégées et des zones tampons desdites aires en particulier, manquent d'indicateurs pour évaluer:

- l'impact des différentes initiatives en lien avec la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- le respect et la prise en compte des droits des communautés ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- le respect de la gouvernance et les efforts d'aménagement mis en œuvre tout en évitant les empiétements sur les principales zones de conservation.

La société civile doit tenir le rôle d'avant-garde pour doter la sous-région de standard élaboré participativement à l'échelle régionale qui lui permettrait de lancer des alertes à toutes les phases des projets (élaboration, mise en œuvre), lesquels standards participeraient au suivi évaluation des impacts attendus des investissements dédiés à la mise en œuvre du PC de la COMIFAC et aux PACL.

À partir des lignes de base sur les différents impacts attendus de certains projets, de l'actualité récente sur les allégations de violations de certains droits des communautés Baka par certaines ONG internationales, elle doit veiller à l'élaboration participative de standards nationaux et sous régionaux, destinés à évaluer les susdits impacts.

C'est à ce titre que le Collège de la Société Civile exprime toute sa gratitude à La Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC, pour l'opportunité qui lui est offerte d'acter la marche vers la tenue de la journée spéciale société civile prévue le 18 décembre 2019. Dans le cadre de ladite marche, seront développés des carrefours de discussions, de réflexions et de débats dont les résultats seront présentés et examinés lors de cet ultime rendez-vous, et sanctionnés par l'adoption d'une feuille de route.

OBJECTIF GLOBAL

Offrir un cadre aux membres du susdit Collège, pour s'approprier effectivement les thématiques émergentes en lien avec la conservation, la gestion durable des forêts, la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des forêts, afin d'élaborer participativement, des standards et des indicateurs pour un système de suivi-évaluation, destiné à apprécier dans chaque pays et pour la sous-région, l'impact des projets et des investissements réalisés en faveur de la conservation, de la GDF, de la lutte contre les changements climatiques et des PACL.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- S'approprier la feuille de route de la foresterie participative et le processus d'élaboration de sa boîte à outils, ainsi que toutes les initiatives pertinentes en cours ou susceptible être développées au titre des thématiques émergentes, en vue d'accroître la capacité des acteurs de la société civile et des communautés locales à œuvrer pour la conservation de la biodiversité tout en tenant la main à l'amélioration de l'état socio-économique des PACL ;

- Identifier les actions pertinentes pour la mise en œuvre de l'une des recommandations de la 18^{ème} RdP tenue à Bruxelles qui rappelle « l'importance à accorder à une application efficace des cadres juridiques et réglementaires nationaux, qui doivent constituer le principal pilier de gouvernance pour entretenir les valeurs économiques, biologiques et culturelles des ressources naturelles renouvelables des forêts du Bassin du Congo » ;

- S'approprier la feuille de route de N'Djamena sur la lutte anti-braconnage y compris le défi de l'aménagement des aires protégées, des zones tampons, et des paysages transfrontaliers à l'effet de développer la contribution de la société civile pour concourir à sa mise en œuvre ;

- Examiner les défis liés à la transhumance, à l'amélioration des capacités de résilience de nos communautés face aux effets néfastes des changements climatiques et toutes initiatives pertinentes de lutte contre lesdits effets en vue d'améliorer le niveau de séquestration carbone et partant, la contribution des forêts du bassin du Congo au réchauffement du climat mondial avec un accent sur la REDD+ et les autres initiatives climat telles qu'elles sont bénéfiques aux PACL ;

- Échanger sur les financements susceptibles d'être mobilisés par les organisations de la société civile pour assurer le suivi-évaluation des projets de développement économique et social au bénéfice des PACL en vue de

leur présentation dans le cadre d'un dialogue à organiser avec le collège des bailleurs ;

- S'approprier le processus de préparation du New Deal Humanity and Nature et définir les modalités de contribution du Collège de la Société Civile dans le cadre de l'élaboration des positions des membres dudit Collège, y compris celles des PACL ;

- Jeter les bases pour l'élaboration d'un système de suivi-évaluation participatif, de standards et des indicateurs, destinés à évaluer dans chaque pays et pour la sous-région, l'impact des projets et des investissements réalisés en faveur de la conservation, de la GDF et des PACL.

RÉSULTATS ATTENDUS

- La feuille de route de la foresterie participative est internalisée, et le processus d'élaboration de sa boîte à outils ainsi que toutes les initiatives pertinentes en cours ou susceptible être développées au titre des thématiques émergentes, en vue d'accroître la capacité des acteurs de la société civile et des communautés locales à œuvrer pour la conservation de la biodiversité tout en tenant la main à l'amélioration de l'état socio-économique des PACL est enclenché ;

- Les actions pertinentes pour la mise en œuvre de l'une des recommandations de de la 18^{ème} RdP tenue à Bruxelles qui rappelle « l'importance à accorder à une application efficace des cadres juridiques et réglementaires nationaux, qui doivent constituer le principal pilier de gouvernance pour entretenir les valeurs économiques, biologiques et culturelles des ressources naturelles renouvelables des forêts du Bassin du Congo » sont identifiées ;

- La feuille de route de N'Djamena sur la lutte anti-braconnage y compris le défi de l'aménagement des aires protégées, des zones tampons, et des paysages transfrontaliers est internalisée par le Collège, et la contribution de la société civile pour concourir à sa mise en œuvre développée ;

- Les défis liés à la transhumance, à l'amélioration des capacités de résilience de nos communautés face aux effets néfastes des changements climatiques et toutes initiatives pertinentes de lutte contre lesdits effets en vue d'améliorer le niveau de séquestration carbone et partant, la contribution des forêts du bassin du Congo au réchauffement du climat mondial avec un accent sur la REDD+ et les autres initiatives climat telles qu'elles sont bénéfiques aux PACL sont examinés ;

- Les mécanismes de financements susceptibles d'être mobilisés par les organisations de la société civile pour réaliser des projets de développement économique et social au bénéfice des PACL en vue de leur présentation

dans le cadre d'un dialogue à organiser avec le collège des bailleurs sont inventoriés et répertoriés ;

- Le processus de préparation du New Deal Humanity and Nature est internalisé par le Collège et les modalités de sa contribution dans le cadre de l'élaboration de ses positions ainsi que de sa participation, y compris celles des PACL sont définies ;

- Les bases pour l'élaboration de standards et des indicateurs, destinés à évaluer dans chaque pays et pour la sous-région, l'impact des projets et des investissements réalisés en faveur de la conservation, de la GDF et des PACL sont jetées.

MÉTHODOLOGIE

Les TDRs feront l'objet d'une consultation au sein du Collège de la Société Civile à travers les la CEFDHAC et ACRN, en vue de leur consolidation.

Une task-force, essentiellement basée sur l'expertise, et des CV transmis par les leaders des organisations membres du Collège de la Société Civile, sera mise en place sous la co-présidence de la CEFDHAC et d'ACRN et composé comme suit :

- 02 experts retenus parmi les CV proposés par les représentants des fora nationaux de la CEFDHAC ;
- 02 experts retenus parmi les CV proposés par les représentants des organisations membres d'ACRN ;
- 04 experts retenus parmi les CV proposés par chacune des organisations membres du Collège de la société civile ;

La task-force aura en appui :

- Le Co-Facilitateur et Coach du Collège de la Société Civile ;
- Le Directeur du Programme GIZ pour la conservation et la gestion ;
- Le Directeur Régional par intérim de la FAO ;
- Le Coordonnateur du Programme ECOFAC6 ;
- Le Coordonnateur National COMIFAC du pays hôte ;
- Le Président du Forum National du pays hôte ;
- Le Président de PACJA ;
- L'Assistante Technique de la CEFDHAC ;
- Un modérateur.

Cette task-force siègera en trois sessions.

La première se penchera sur :

- La préparation des deux ateliers devant conduire à la rencontre du 18 décembre 2019 ;

- L'élaboration des contenus techniques desdits ateliers notamment les propositions de TDRs, de thèmes et de sous thèmes selon les regroupements susceptibles d'être effectués à la suite de l'exploitation des objectifs spécifiques sus visés, les profils des panélistes, les agendas, les critères de choix des participants, ensemble, les éventuelles listes y afférentes.

La deuxième session servira à :

- analyser les résultats obtenus au cours des deux ateliers préparatoires organisés en vue de l'échéance du 18 décembre 2019 ;
- préparer la rencontre proprement dite « Journée du Collège Société Civile » ;
- Élaborer les contenus techniques de ladite rencontre, notamment les propositions de TDRs, de thèmes et de sous thèmes, les profils des panélistes, l'agenda, les critères de choix des participants, ensemble, la liste y afférente.

La troisième et dernière session aura lieu en 2020, pour analyser les modalités de mise en œuvre de la feuille de route adoptée au terme de la rencontre du 18 décembre 2019.

Des ateliers préparatoires servant de cadre pour s'approprier les thématiques, creuser à fond les sujets de discussion et adopter des positions consensuelles sur chaque thématique débattue, seront organisés à la suite de la première session de la task-force. Les résultats obtenus au terme desdites assises, conduiront les membres du Collège de la Société Civile à la journée du 18 décembre 2019.

Ladite journée sera consacrée à la présentation, à l'examen, à l'enrichissement et à la validation des résultats précités, en vue de leur examen, analyse, synthèse pour l'adoption d'un document de position, assorti d'une feuille de route qui sera élaborée et adoptée au terme de la rencontre.